



Situation au CP de Guyane

LETTRE OUVERTE

Monsieur Sébastien CAUWEL

Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Ministère de la justice
Direction de l'Administration Pénitentiaire
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Objet : Situation au Centre Pénitentiaire de Guyane

Monsieur le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

Au centre pénitentiaire de Guyane, la réalité a désormais dépassé l'entendement. Face à une situation devenue critique, FO Justice lance aujourd'hui une alerte grave et solennelle : à tout moment l'irréparable peut se produire dans cet établissement.

Le centre pénitentiaire de Guyane a traversé une succession d'événements d'une gravité exceptionnelle. Quatre mutineries majeures s'y sont produites, révélant une perte manifeste de contrôle de la détention. À chaque fois, le rétablissement de l'ordre n'a pu être assuré qu'au prix de l'intervention des forces de gendarmerie, démontrant les limites structurelles et humaines du dispositif en place.

À ces épisodes s'ajoutent de nombreux meurtres entre personnes détenues, des tentatives de meurtre récurrentes, ainsi qu'une multiplication d'actes de violence d'une extrême brutalité. Ce climat de violence permanent affecte gravement les conditions de travail des personnels pénitentiaires, exposés quotidiennement à des scènes de violence, de mort et de chaos.

La dangerosité particulière d'un nombre significatif de personnes détenues, conjuguée à la concentration de profils à très haut risque – notamment des individus affiliés à des « factions armées issues du Brésil » – dans un établissement isolé géographiquement, ainsi qu'une surpopulation pénale d'une ampleur sans précédent, constituent une situation objectivement explosive dont le risque ne peut plus être ignoré.

Sur le terrain, l'expertise revendiquée par la DSPOM peine à convaincre, faute de se traduire par des décisions concrètes, visibles et réellement efficaces. Les indispensables mises à niveau organisationnelles et infrastructurelles nécessaires pour garantir des standards nationaux de sécurité adaptés aux réalités locales demeurent largement insuffisantes, voire inexistantes.

Cette absence de mesures concrètes contribue directement au maintien d'un niveau de risque inacceptable et nourrit un sentiment d'abandon parmi les personnels.



Plus préoccupant encore, des organisations du travail profondément aberrantes, sans équivalent sur le territoire national, continuent d'être appliquées au centre pénitentiaire de Guyane, en total décalage avec l'évolution des exigences sécuritaires.

Ainsi, en unité de détention, un surveillant de coursive demeure simultanément l'unique agent responsable de la surveillance des promenades du secteur qui lui est affecté, dans un contexte concentrant des profils extrêmement dangereux et soumis à des mesures de séparation complexes.

De la même manière, sur le quartier mineurs, l'organisation de référence prévoit quotidiennement un seul agent affecté QM, chargé de la prise en charge et de la surveillance d'un effectif constant de plus de 25 mineurs.

Cette organisation, qui n'a jamais été réévaluée ni adaptée, constitue une rupture manifeste avec les normes nationales applicables en matière de sécurité, de protection et d'accompagnement de ce public particulièrement vulnérable.

Le constat est sans appel : le maintien d'organisations de travail inadaptées, conjugué à un déficit structurel de moyens humains, fragilise gravement la sécurité de l'établissement.

À ce jour, le manque de 30 surveillants par rapport à l'effectif de référence compromet immédiatement et durablement le fonctionnement normal et sécurisé d'une structure exigeante, vaste et complexe.

Cette situation est aggravée par de fortes carences au niveau de l'encadrement. Sur les quatre postes de direction théoriquement référencés, seuls deux directeurs ont assuré pendant plusieurs mois la gestion quotidienne. La directrice n°2 est absente depuis près d'un an et quittera ses fonctions le 26 janvier 2026, tandis que le directeur n°3 partira à la retraite le 27 janvier 2026.

À ces départs s'ajoutent l'absence du chef de détention adjoint, parti en mutation depuis plus de six mois, ainsi que l'indisponibilité du chef de détention en raison de son départ imminent à la retraite.

Le déficit global de cinq officiers laisse l'établissement sans l'encadrement supérieur nécessaire à son pilotage opérationnel.

Cette accumulation de manques critiques, tant en effectifs de surveillance qu'en encadrement, accroît considérablement les risques sécuritaires et confirme l'urgence d'une action immédiate de l'administration centrale.

Dans ces conditions, il devient impossible d'assurer un fonctionnement serein et sûr de l'établissement. Les personnels subissent directement les conséquences d'une gestion administrative défailante, sans anticipation.

La situation exige des mesures immédiates et concrètes de remplacement et de réorganisation, pour garantir la continuité et la sécurité des services.

Devant cette réalité incontestable, le silence et l'inertie observés laissent craindre que la gestion de cette crise repose exclusivement sur le sacrifice quotidien des personnels de l'établissement.

Monsieur le Directeur,

Le centre pénitentiaire de Guyane est aujourd'hui confronté à des enjeux sécuritaires majeurs, auxquels les personnels placés sous votre autorité font face quotidiennement. Cette situation appelle de votre part des décisions responsables, concrètes, immédiates et à la hauteur des risques encourus.

FO Justice exige la mise en œuvre sans délai d'un plan de renfort et de stabilisation, tant pour le corps d'encadrement et d'application que pour le corps de commandement, ainsi que l'application effective des normes nationales de gestion et de sécurité, enfin adaptées aux spécificités de cette structure singulière.

Face à une situation de crise désormais avérée, le statu quo n'est plus acceptable : chaque jour d'inaction supplémentaire accroît le risque d'un incident grave, voire irréversible.

Dans l'attente de votre réponse et d'actes à la hauteur de la gravité de la situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

